RAPPORT BUDGET 2022

Conseil Municipal
du 11 avril 2022

Castelnau le-lez

PREAMBULE

Second budget du mandat, le budget 2022 incarne la déclinaison du programme politique du mandat, dans la continuité de la stratégie financière et de la programmation pluriannuelle des investissements qui vous été présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 7 mars dernier.

Encore marqué par un contexte économique et social fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire, ce budget déploie les mesures prévues dans la feuille de route de l'équipe municipale, tout en tenant compte des contraintes financières qui pèsent de plus en plus lourdement sur les finances locales.

Ce budget garantit la qualité du service rendu aux castelnauviens et préserve les grands équilibres financiers de la collectivité.

Le produit fiscal attendu, calculé avec un taux de foncier bâti maintenu à son niveau de 2021, contribuera à financer un programme d'investissement sans précédent, avec une PPI proche de 19 M€, tout en préservant durablement la situation financière et la solvabilité de la commune.

L'optimisation des dépenses, dont l'évolution suit inéluctablement celle de la population, reste par ailleurs indispensable pour favoriser la pérennité d'un service public de qualité, au meilleur coût.

La Ville met en œuvre son projet politique consistant à offrir un cadre de vie agréable et sûr, assurer plus de proximité en poursuivant nos actions au cœur des quartiers, placer l'éducation, la petit enfance, le sport et le numérique au centre de nos priorités et renforcer ainsi la cohésion sociale sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, la maîtrise de l'évolution de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement permet le financement d'un niveau conséquent d'investissements en équipements structurants et en maillage de proximité, dans le secteur de l'éducation et de la petite enfance, des sports, des lieux culturels... Enfin, ce budget garantit la pérennité de nos équilibres financiers, car l'épargne couvre une part significative de l'investissement et le ré-endettement qui viendra en complément permet une maîtrise de l'encours de dette bien défini en stratégie financière pour le mandat.

La section d'investissement de ce budget est, par ailleurs, votée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements pour les plus grosses opérations, ce qui permet d'avoir à la fois la lecture pluriannuelle et la déclinaison pour cette année du programme d'investissement.

Le Budget Primitif 2022 s'inscrit dans le principe de pluriannualité permettant de garantir les équilibres financiers à court et moyen terme, en tenant compte des dépenses et recettes envisagées pour l'exercice 202 mais aussi pour tout le mandat, et dans le cadre financier suivant :

- pas de recours au levier fiscal,
- la prise en compte des effets prix (inflation importante en 2022) et des effets quantités (hausse de la population) tant sur les dépenses que les recettes,
- un recours à l'emprunt inférieur à l'amortissement annuel, permettant un nouveau désendettement,
- la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dédié à la qualité de vie des habitants et à la modernisation des équipements publics.

EQUILIBRE GENERAL

Le budget 2022 présente une évolution des recettes de gestion supérieure à celle des dépenses de gestion. Les dépenses d'investissement inscrites atteignent un niveau sans précédent, sans avoir à augmenter l'encours de dette.

	Budget 2021	Budget 2022	Variation en valeur	Variation en %
		FONCTIONNEMENT		
Dépenses de gestion	21 255 000	23 406 000	2 151 000	10,12%
Charges financières	660 000	618 000	-42 000	-6,36%
Charges exceptionnelles	39 000	125 000	86 000	220,51%
Dépenses imprévues	300 000	200 000	-100 000	-33,33%
Dépenses d'ordre	950 000	1 000 000	50 000	5,26%
Virement à la section d'investissement	11 902 934	10 345 700	-1 557 234	-13,08%
Total des dépenses	***35 106 934***	***35 694 700***	***587 766***	***1,67%***
Recettes de gestion	27 074 500	30 228 000	3 153 500	11,65%
Recettes exceptionnelles	80 000	40 000	-40 000	-50,00%
Recettes d'ordre	203 000	201 000	-2 000	-0,99%
Résultat n-1 reporté	7 749 434	5 225 700	-2 523 734	-32,57%
Total des recettes	***35 106 934***	***35 694 700***	***587 766***	***1,67%***
		INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement	13 186 163	19 525 526	6 339 363	48,08%
Dépenses financières (dont emprunt)	3 083 600	2 498 766	-584 834	-18,97%
Dépenses imprévues	400 000	200 000	-200 000	-50,00%
Dépenses d'ordre	203 000	441 000	238 000	117,24%
Solde d'exécution n-1	6 640 053	13 188 982	6 548 929	98,63%
Total des dépenses	***23 512 816***	***35 854 274***	***12 341 458***	***52,49%***
Recettes d'équipement	2 365 991	7 903 435	5 537 444	234,04%
Recettes financières	3 646 000	7 337 000	3 691 000	101,23%
Excédent de fonctionnement n-1 capitalisé	4 647 891	9 028 140	4 380 249	94,24%
Recettes d'ordre	950 000	1 240 000	290 000	30,53%
Virement de la section de fonctionnement	11 902 934	10 345 700	-1 557 234	-13,08%
Total des recettes	***23 512 816***	***35 854 274***	***12 341 458***	***52,49%***
Autofinancement dégagé	***12 649 934***	***11 144 700***	***-1 505 234***	***-11,90%***

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2022 (frais financiers inclus) évoluent sous l'effet de facteurs exogènes (contexte de forte inflation, mesures nationales concernant la fonction publique et impactant fortement la masse salariale) et de l'évolution démographique, notamment scolaire.

Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Var° en valeur	Var° en %
011	Charges à caractère général	4 597 000	5 332 000	735 000	15,99%
012	Charges de personnel	13 824 000	14 985 000	1 161 000	8,40%
014	Atténuation de produits	1 369 000	1 316 000	-53 000	-3,87%
65	Autres charges de gestion courante	1 465 000	1 773 000	308 000	21,02%
Total des dépenses de gestion courante		**21 255 000**	**23 406 000**	**2 151 000**	**10,12%**
66	Charges financières	660 000	618 000	-42 000	-6,36%
67	Charges exceptionnelles	39 000	125 000	86 000	220,51%
022	Dépenses imprévues	300 000	200 000	-100 000	-33,33%
Total dépenses réelles de fonctionnement		**22 254 000**	**24 349 000**	**2 095 000**	**9,41%**
023	Virt section d'investissement	11 902 934	10 345 700	-1 557 234	-13,08%
042	Opérat° ordre entre sections	950 000	1 000 000	50 000	5,26%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		**12 852 934**	**11 345 700**	**-1 507 234**	**-11,73%**
TOTAL		**35 106 934**	**35 694 700**	**587 766**	**1,67%**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
4 597 000	**4 148 959**	**5 332 000**	**735 000**	**15,99%**	**1 183 041**	**28,51%**

Le contexte international génère actuellement de fortes fluctuations sur les prix de l'énergie et des matières premières, avec des répercussions immédiates sur les tarifs de nombreux produits et prestations, et potentiellement de nouvelles difficultés d'approvisionnement, qui viendront alimenter l'inflation.
Ces circonstances inhabituelles nous obligent à prévoir des hausses de prix importantes sur toutes les charges à caractère général.

Pour la préparation budgétaire 2022, il a été demandé aux gestionnaires de crédits, de prendre pour base les réalisations de 2021 (factures mandatées) et d'y ajouter les variations incontournables

(révisions de prix) ou les variations liées à des activités nouvelles décidées par la nouvelle équipe municipale.

Ces dépenses comprennent principalement :
• **les fluides** (eau, électricité, gaz...) inscrits au BP 2022 à 641 000 €, sont en hausse de 40 000 M€ par rapport au BP 2021 (+6,53%) et de 30% par rapport aux factures payées en 2021. Cette très forte évolution vient de la hausse historique des tarifs de l'énergie et de la prise en compte en année pleine des nouveaux équipements (notamment maison des proximités). La part relative des dépenses d'énergie dans les charges à caractère général (12,02%) fait que l'impact de cette hausse historique des factures énergétiques sur les grands équilibres du budget n'est pas encore significatif.
• **Les fournitures** (produits d'entretien, fournitures de plomberie, électricité, menuiserie, quincaillerie pièces automobiles, fournitures scolaires, produits alimentaires…) sont évalués à 737 000 € (+ 69 000 par rapport au BP 2021 et + 95 000 € par rapport au CA), cette hausse subissant les effets de l'inflation, de l'extension des bâtiments à entretenir, et la hausse de la population.
• **Les prestations de service** sont prévues à hauteur de 3,826 M€ au BP 2022 (+ 616 000€ de BP à BP et + 926 000 de CA à BP), sous l'effet de :
+ 235 k€ pour la restauration périscolaire et de la petite enfance du fait de la révision des prix des marchés et de l'augmentation des effectifs,
+ 41 k€ pour les locations immobilières dont la location d'un bâtiment modulaire pour La Fontaine),
+ 58 k€ pour les dépenses d'entretien des terrains (débroussaillage, abattages, taille des arbres…),
+ 50 k€ pour les contrats de maintenance (notamment informatiques),
+ 36 k€ pour les formations (aucune formation n'ayant pu être réalisée en présentiel ces deux dernières années,
+ 60 k€ de frais divers (notamment pour la programmation artistique du Kiasma, le nettoyage des bureaux de vote qui ne pourra être assuré en interne…),
+ 195 k€ de rémunérations de prestataires artistiques (notamment pour le Kiasma, celui n'ayant pas fonctionné à plein régime en 2021),
+ 46 k€ de frais d'insertion (notamment pour le service développement économique),
+ 15 k€ pour les transports (sorties crèches, périscolaire n'ayant pas eu lieu en 2021)
+ 72 k€ de prestations diverses (dont le partenariat MVUC qui augmente de 43 k€) ……

LES CHARGES DE PERSONNEL

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
13 824 000	13 582 232	14 985 000	1 161 000	8,40%	1 402 768	10,33%

En 2022, les dépenses de personnel devraient progresser de 8,40% par rapport aux dépenses inscrites au BP 2021, et de 10,33% par rapport au CA 2021 ce qui représente **1 403 000 €** de dépenses supplémentaires.
Les facteurs d'augmentation sont principalement liés à différentes mesures exogènes (mesures gouvernementales concernant la catégorie C et évolutions des taux de cotisations, du SMIC …) et à la prise en compte des recrutements suite à l'évolution des services (maisons des proximités, police, ATSEM …)

Les facteurs d'évolution de la masse salariale par rapport aux inscriptions du budget précédent se résument ainsi :
- Revalorisation de la catégorie C (modification des échelles de rémunération et attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle) : **+ 206 500 €**
- Reclassement des 22 auxiliaires de puériculture en catégorie B : **+ 28 000 €**
- GVT (Glissement Vieillissement Technicité lié à la carrière des agents) ainsi que l'évolution de certaines constantes comme la valeur du SMIC : **+ 68 700 €**

- Augmentation des cotisations CDG, CNFPT, assurance statutaire : **+ 28 000 €**
- Augmentation de la cotisation à l'URSSAF : **+ 98 000 €**
- Augmentation du SMIC au 1er janvier à hauteur de 0.9% : **+ 6 500 €**
- Adhésion à une cellule « violence harcèlement » au CDG34: **+ 3 500 €**
- Nouveau dispositif de la prime de précarité (équivalente à 10% du salaire brut). Cette mesure concerne les agents sous contrats courts (d'une durée inférieure ou égale à un an, renouvellement compris), dont la rémunération brute globale est inférieure à un plafond : **+ 45 000 €**
- Dispositif de rupture conventionnelle introduit par la loi de transformation de la FPT en 2019 (indemnité de départ calculée en fonction de l'ancienneté de l'agent et prise en charge des allocations chômage) : **+ 60 000 €**
- Créations de postes compte tenu de nouveaux services ou établissements (maisons de proximité renforcée d'un poste, ouverture d'une classe à l'école Jean de la Fontaine + 1 classe mixte nécessitant la création d'un poste d'ATSEM, évolution du taux d'encadrement jardin d'enfant nécessitant un agent supplémentaire, 3 policiers municipaux dont les postes sont vacants depuis de longs mois, un administrateur réseau à la DSI, un ASVP, un agent d'entretien au Kiasma, un mi-temps supplémentaire à la régie scolaire) : **+ 572 000 €**
- Remplacements de personnels temporairement indisponibles pour garantir le bon fonctionnement des services comme les crèches, écoles et ALP compte tenu d'un absentéisme important dû au COVID ou d'accidents de travail en augmentation : estimation : **+ 150 000 €**
- Réévaluation du régime indemnitaire de certains agents : **+ 52 000 €**
- Effet en année pleine du financement des titres repas mis en œuvre en juillet 2021 et revalorisation de la carte cadeau offerte en fin d'année : + **150 000 €**
- Mouvements naturels de personnel : **- 104 000 €**
- Reprise d'un activité normale au Kiasma, soit dépenses liées aux intermittents : **+ 23 800 €**

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (REVERSEMENTS DE FISCALITE)

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
1 369 000	1 367 423	1 316 000	-53 000	-3,87%	-51 423	-3,76%

Ce chapitre budgétaire comprend l'Attribution de Compensation à verser à la Métropole et le prélèvement SRU.

En ce qui concerne l'Attribution de Compensation versée à la Métropole, le montant inscrit est maintenu au niveau de 2021, dans l'attente du Pacte Financier et Fiscal, qui devrait être finalisé dans le courant de l'année 2022.

Le prélèvement SRU 2022, récemment notifié, s'élève à 16 197 € (contre 69 047 € en 2021). Depuis 2017, le prélèvement calculé suit une courbe descendante, le nombre de logements sociaux pris en compte étant passé de 1 087 pour 2017 à 2 211 pour 2022. Le pourcentage de logements sociaux par rapport aux résidences principales s'élève actuellement à 18,45%.
Les dépenses déductibles prises en compte pour le prélèvement 2022, à hauteur de 190 000 €, sont les suivantes :
- une subvention foncière de 20 000 € versée à CDC Habitat pour l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux au 11-13 impasse des Violettes
- une subvention foncière de 30 000 € versée à CDC Habitat pour l'acquisition en VEFA de 21 logements sociaux au 150, avenue André Ampère
- une subvention foncière de 140 000 € versée à FDI Habitat pour la réalisation de 88 logements à la résidence Le Théano à la ZAC Euréka

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
1 465 000	1 461 164	1 773 000	308 000	21,02%	311 836	21,34%

Ce chapitre budgétaire est constitué de trois postes principaux :

- les subventions (notamment au CCAS et aux associations)

Le projet de budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) fait apparaître un besoin de financement de 795 000 €, en augmentation de 173 500 € par rapport à la subvention de fonctionnement versée par la Ville en 2021. La Ville avait voté une subvention de 564 500 € au budget primitif 2021 puis ajouté 57 000 € en décision modificative de fin d'année, ce qui a permis un versement au CCAS de 621 500 €. Les raisons de cette augmentation importante sont exposées dans la délibération d'attribution de la subvention, présentée lors de la présente séance.

Le montant de subventions à verser aux associations augmente de 78 500 € par rapport aux versements de 2021. La MJC se voit attribuer 40 000 € de plus par rapport à 2021, le comité de jumelage 13 000 € et le basket 16 000 € (la subvention exceptionnelle versée les années précédentes étant basculée en subvention de fonctionnement).

- les indemnités des élus

Le montant des crédits inscrits diminue de 5 500 e ar rapport au BP précédent mais augmente de 34 000 € par rapport aux dépenses de 2021.

- la contribution à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID)
L'Assemblée Départementale a décidé depuis 2020 d'appliquer l'article 65 de la Loi de Finances de 1975 précisant que les départements peuvent recouvrer auprès des collectivités jusqu'à 50% des dépenses afférentes au dispositif de contrôle de la nuisance pour le confort des populations. Il n'est pas prévu d'augmentation supplémentaire pour 2022.

LES CHARGES FINANCIERES

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
660 000	632 092	618 000	-42 000	-6,36%	-14 092	-2,23%

Après dix ans de baisse quasiment ininterrompue, les taux de l'immobilier repartent à la hausse, mais ils restent pour l'instant historiquement bas. La hausse ne portera, de plus, que sur une partie de l'encours de dette. L'impact sera probablement faible en 2022.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
39 000	230 488	125 000	86 000	220,51%	-105 488	-45,77%

Les charges exceptionnelles enregistrées en 2021 comprenaient notamment l'indemnité due à la société SPORT RESORT suite à la signature du protocole transactionnel. En 2022, il est prévu de verser 32 700 € de subventions exceptionnelles aux associations.

LES DEPENSES IMPREVUES

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
300 000		200 000	-100 000	-33,33%		

L'Article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un crédit pour dépenses imprévues peut être inscrit, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement et chapitre 020 en section d'investissement) aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Pour chacune des deux sections, le crédit pour Dépenses Imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section (en sont exclus les restes à réaliser et les dépenses budgétaires prévisionnelles qui ne donneront pas lieu à décaissement, soit les dépenses d'ordre et les reprises de déficits antérieurs). Le mandat afférent à la dépense imprévue est imputé sur l'article correspondant à la dépense, auquel est jointe une décision budgétaire de l'ordonnateur, transmise au Préfet, et portant virement de crédit. Dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense, l'exécutif doit en rendre compte à l'organe délibérant, pièces justificatives à l'appui. Cette possibilité a été utilisée deux fois en 2021.

LES RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2022	Variation de BP à BP en valeur	Variation de BP à BP en %
013	Atténuation de charges	292 000	300 000	8 000	2,74%
70	Produits services, domaine, ventes	2 026 000	2 175 000	149 000	7,35%
73	Impôts et taxes	21 282 000	23 567 000	2 285 000	10,74%
74	Dotations et participations	3 416 000	4 138 000	722 000	21,14%
75	Autres produits de gestion courante	58 500	48 000	-10 500	-17,95%
Total des recettes de gestion courante		**27 074 500**	**30 228 000**	**3 153 500**	**11,65%**
77	Produits exceptionnels	80 000	40 000	-40 000	-50,00%
Total recettes réelles de fonctionnement		**27 154 500**	**30 268 000**	**3 113 500**	**11,47%**
002 résultat reporté ou anticipé		**7 749 434**	**5 225 700**	**-2 523 734**	**-32,57%**
042	Opérat° ordre transfert entre sections	203 000	201 000	-2 000	-0,99%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**203 000**	**201 000**	**-2 000**	**-0,99%**
TOTAL		**35 106 934**	**35 694 700**	**587 766**	**1,67%**

LES RECETTES TARIFAIRES

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
2 026 000	2 004 138	2 175 000	149 000	7,35%	170 862	8,53%

Les crédits inscrits au titre des recettes tarifaires augmentent de 149 0000 € de budget à budget et de 171 000 par rapport au CA.
Ces prévisions intègrent la reprise complète des activités ou services qui avaient été réduits en 2021 (recettes de services à caractère sportif + 99 000 €, culturel + 57 000 €, de restauration scolaire + 61 000 €).

LES IMPOTS ET TAXES

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
21 282 000	22 625 557	23 567 000	2 285 000	10,74%	941 443	4,16%

Les crédits inscrits au titre des impôts et taxes augmentent de 2 285 000 € de budget à budget et de 941 000 € par rapport au CA. La différence entre les inscriptions prévues au BP 2021 et les réalisations est de 1 343 000 €, car la prévision des recettes fiscales en 2021 a été particulièrement compliquée.

D'une part, il était impossible de prévoir au moment de la préparation budgétaire 2021 que les recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation bénéficieraient d'un tel dynamisme, les évolutions du marché immobilier ancien étant imprévisibles (1,5 M€ de crédits inscrits au BP, 2 M€ d'encaissements en 2021°.

D'autre part, le BP 2021 a été voté avant la notification des états fiscaux. Or, la mise en œuvre de la suppression de la Taxe d'Habitation débutait en 2021 et la prévision était particulièrement compliquée à établir.
Les montants inscrits au budget primitif 2021(18 910 965 €) sont proches des montants notifés par les services fiscaux le 15 mars (19 008 656 €). Les services fiscaux ont procédé à des corrections durant toute l'année 2021. Comme on peut le constater dans le tableau récapitulatif ci-dessous, les montants notifiés par les services fiscaux en début d'année (le 15 mars) et les montants définitifs présentent des différences significatives. La notification d'un état 1259 corrigé le 14 juin avait permis d'inscrire un complément de recettes en décision modificative. Les services fiscaux ont, en effet, procédé à une rectification du versement relatif au coefficient correcteur suite à un recours de la Ville (augmentation de 283 443 €).
En effet, le montant versé à chaque commune à compter de 2021, en compensation de la Taxe d'Habitation perdue, est égal à la somme des trois termes suivants :

- le produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux de taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune ;
- les compensations d'exonérations de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune ;
- le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la commune.

Un état comparatif, par adresse, des bases et du nombre de contribuables, entre 2019 et 2020, avait fait apparaître une perte de 449 contribuables. Une baisse étonnante du nombre de contribuables était constatée sur certaines adresses (jusque moins 23 logements en moins sur certaines adresses) ce qui laissait penser qu'il y a eu un problème de taxation en 2020. Cela engendrait une perte de produit fiscal de près de 400 000 € par rapport à ce qui avait été annoncé début 2020 sur l'état 1259.

Suite à cette réclamation, les services fiscaux avaient procédé à une première correction des bases des Taxe D'habitation de 2020 par l'émission de rôles complémentaires (445 304 € versés en 2020)

La municipalité n'a pas décidé d'augmenter le taux de Taxe Foncière en 2022. Les montants inscrits au budget correspondent aux montants notifiés par les services fiscaux à l'état 1259, mais il est très probable que des recettes relatives à des rôles supplémentaires seront à inscrire en décision modificative dans le courant de l'exercice 2022.

	Prévisions 2021 au moment du BP 2021	Etat 1259 au 18 mars 2021	Etat 1259 au 14 juin 2021	Produit 2021 définitif	2022
TAXE D'HABITATION					
TAUX TH	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%
BASES TH	1 564 470 €	1 647 739 €	1 647 739 €	1 506 308 €	1 554 890 €
PRODUIT TH	255 947 €	269 570 €	269 570 €	246 432 €	254 380 €
Actualisation des bases					*51 214*
Actualisation des bases en %					*3,40%*
Augmentation physique en montant					*-2 632*
Augmentation physique en %					*-0,17%*
Augmentation totale en %					*3,23%*
FONCIER BATI					
TAUX TFB	54,11%	54,11%	54,11%	54,11%	54,11%
BASES TFB	32 540 198 €	32 544 000 €	32 544 000 €	32 961 455 €	34 805 000 €
PRODUIT TFB	17 607 501 €	17 609 558 €	17 609 558 €	17 835 443 €	18 832 986 €
LISSAGE				7 755 €	
PRODUIT TFB APRES LISSAGE				17 843 198 €	
Actualisation des bases					*1 120 689*
Actualisation des bases en %					*3,40%*
Augmentation physique en montant					*722 856*
Augmentation physique en %					*2,19%*
Augmentation totale des bases en %					*5,59%*
FONCIER NON BATI					
TAUX TFNB	115,01%	115,01%	115,01%	115,01%	115,01%
BASES TFNB	220 089 €	199 300 €	199 300 €	188 287 €	197 600 €
PRODUIT TFNB	253 124 €	229 215 €	229 215 €	216 549 €	227 260 €
Actualisation des bases en montant					*6 402*
Actualisation des bases en %					*3,40%*
Augmentation physique en montant					*2 911*
Augmentation physique en %					*1,55%*
Augmentation totale des bases en %					*4,95%*
VERSEMENT COEFFICIENT CORRECTEUR	827 428 €	930 227 €	1 213 670 €	1 258 149 €	1 327 938 €
ROLES SUPPLEMENTAIRES				71 922 €	
ROLES COMPLEMENTAIRES				23 296 €	
PRODUIT TOTAL	18 910 965 €	19 008 656 €	19 292 099 €	19 659 546 €	20 642 563 €

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
3 416 000	3 667 528	4 138 000	722 000	21,14%	470 472	12,83%

Le chapitre des dotations et participations est subit également une forte variation entre le BP 2021 le BP 2022 mais aussi entre le CA 2021 et le BP 2022.

Avec la fin programmée de la taxe d'habitation d'ici à 2023 et la baisse des impôts dits « de production » dès 2021, le gouvernement a intégré dans le projet de loi de finances pour 2022 une réforme des indicateurs financiers. Ainsi, les modes de calcul des potentiels fiscaux et des dispositifs de péréquation vont être profondément modifiés et l'impact sur nos dotations pourra être très important. La plupart des collectivités vont être concernées. Certaines, éligibles à la DSU ou la DNP, ne le seront peut-être plus, ou l'inverse. Le recalcul des potentiels fiscaux et financiers va également impacter le calcul d'écrêtement de Dotation Forfaitaire et le classement des Etablissements Intercommunaux pour le FPIC. Par contre, un dispositif de « neutralisation » a été prévu, avec un lissage sur six ans des effets pour les communes.
Aussi, dans l'attente des notifications de la Dotation Globale de Fonctionnement, les montants inscrits au BP 2022 sont une reconduction quasi à l'identique des montants encaissés l'année précédente

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022 Inscriptions
Dotation forfaitaire	747 400,00	748 474,00	785 000,00
Dotation de Solidarité Urbaine	0,00	202 392,00	202 000,00
Dotation Nationale de Péréquation	246 000,00	281 646,00	282 000,00
FCTVA	8 000,00	6 091,69	17 300,00
Particip° Etat France Service, MP & conseiller numérique	60 500,00	26 741,32	73 000,00
Particip° Etat pour élections	8 800,00	9 102,04	9 000,00
Particip° Etat Bourse aux permis	0,00	1 500,00	1 500,00
Particip° Région Occitanie pour le Kiasma	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Participation Département RAM plan pauvreté	45 700,00	46 004,11	46 500,00
Participations communes pour RAM	11 000,00	8 349,01	10 200,00
CAF Maisons des Proximités	594,00	62 826,40	23 332,00
CAF ALP	405 099,00	504 550,22	487 653,19
Participations manifestations culturelles (DRAC..)	10 000,00	18 000,00	24 000,00
CAF ALSH	163 149,00	136 324,06	189 701,52
CAF EOJ	58 129,00	12 956,30	62 339,63
CAF crèches jardins d'éveil	1 556 029,00	1 496 700,98	1 785 373,66
Particip° Etat abandons de loyers	0,00	1 034,29	0,00
Compensations TA droits de mutation	1 200,00	1 780,00	1 800,00
Compensations Taxe Foncière	43 000,00	51 666,00	92 300,00
Dotation titres sécurisés	36 400,00	36 390,00	30 000,00
Total Chapitre 74	3 416 000,00	3 667 528,42	4 138 000,00

La dotation forfaitaire : 785 000 €
Les dotations attribuées pour l'exercice sont rarement portées à la connaissance des collectivités avant fin mars. Le montant de dotation forfaitaire est difficile à estimer car le calcul est fait en appliquant à la dotation de l'année précédente une actualisation liée à l'évolution de la population et un écrêtement. Cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil et alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal (hausse de la population,

évolution de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation…) : il est impossible à calculer.

L'Association des Maires de France met chaque année à disposition des communes un outil destiné à proposer une estimation du montant de la dotation forfaitaire qu'elles devront percevoir. Cet outil nous indique un montant de dotation forfaitaire estimé à 785 559 €, soit une évolution de près de 36 000 € par rapport au budget précédent.

Nous bénéficions, comme l'année passée, d'une actualisation positive liée à une hausse de la population au 1er janvier 2022, même s'il reste les effets de l'écrêtement.

La dotation de solidarité urbaine (DNP) : 202 000 €
La commune a été de nouveau éligible à cette dotation en 2021. Le montant inscrit correspond au montant encaissé en 2021, car la commune bénéficierait du lissage prévu en Loi de Finances, si elle venait à perdre cette éligibilité en 2022.

La dotation nationale de péréquation (DNP) : 282 000 €
La prévision est également très difficile à faire pour cette dotation. Le montant inscrit correspond donc au montant encaissé en 2021.

Les allocations compensatrices : 92 300 €
Les allocations compensatrices sont en hausse de près de 40 000 € par rapport au budget précédent.
Les compensations d'exonération de fiscalité directe locale ont pour vocation de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègements décidées par l'Etat.
L'allocation compensatrice relative à la Taxe d'Habitation n'est plus versée depuis 2021, la taxe d'habitation état supprimée. Cette perte de recette de plus de 400 000 € est, par contre, intégrée dans le coefficient correcteur.
Par ailleurs, les exonérations sur le foncier bâti applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre janvier 2021 et juin bénéficieront d'une compensation intégrale, pendant 10 ans, ce qui explique l'augmentation des allocations compensatrices entre 2021 et 2022.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 17 300 €
La Loi de Finances pour 2018 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, comptabilisées à la section de fonctionnement. Cette mesure permet d'enregistrer en 2022 une recette de fonctionnement pour les dépenses d'entretien réalisées en 2021, à hauteur de 17 300 €.

La dotation pour les titres sécurisés : 30 000 €
Cette dotation de fonctionnement a vocation, depuis 2009, à indemniser les communes assurant une mission d'accueil des personnes sollicitant un titre d'identité sécurisé. En lien avec le « Plan préfectures nouvelle génération », qui a prévu d'étendre la déterritorialisation du traitement des demandes de titres aux cartes nationales d'identité, la Loi de Finances pour 2018 a majoré cette dotation. Pour notre commune, elle devrait s'élever à 30 000 € en 2022.

Les autres participations : 2 729 400 €
Elles concernent principalement le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Accueil de Loisirs (PSAL).
Les recettes de la CAF et MSA seront en hausse de 374 000 € par rapport à 2021, ce qui s'explique par une reprise quasi normale de l'activité des services liés à l'enfance et à la jeunesse.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
58 500	53 131	48 000	-10 500	-17,95%	-5 131	-9,66%

Les variations enregistrées sur ce chapitre correspondent aux loyers de la Brasserie du Palais des Sports, suite à la reprise du fonds de commerce par la Ville.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
80 000	58 978	40 000	-40 000	-50,00%	-18 978	-32,18%

Ce chapitre budgétaire enregistre notamment les recettes liées au mécénat pour le Kiasma. Elles comprennent également les remboursements de sinistres par les assurances, les annulations de mandats des exercices antérieurs, les pénalités de retard appliquées aux entreprises, dans le cadre des marchés publics. Ces recettes exceptionnelles demeurent, par définition, imprévisibles.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
292 000	266 316	300 000	8 000	2,74%	33 684	12,65%

Ces recettes sont constituées des divers remboursements sur les charges de personnel, qui peuvent être opérés par les organismes tels que CPAM, URSSAF, CDC, assurance pour les risques garantis... Depuis la mutualisation des services RH et Finances entre la Ville et le CCAS, le CCAS rembourse à la Ville les salaires des agents que celle-ci a rémunérés pour le compte du CCAS.

Depuis 2021, ce chapitre budgétaire enregistre également la participation des employés au titres restaurant (2 € par agent) (à compter du 2ème semestre 2021). Cette nouvelle recette sera constatée en année pleine en 2022, d'où l'augmentation constatée entre CA 2021 et BP 2022.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2021 (yc RAR n-1)	Restes à réaliser n-1	Propositions nouvelles	BP 2022	Var° en valeur
20	Immobilisations incorporelles	326 343	275 521	365 000	640 521	314 178
204	Subventions d'équipement versées	1 272 384		1 892 000	1 892 000	619 616
21	Immobilisations corporelles	1 796 144	1 117 168	2 300 000	3 417 168	1 621 023
23	Immobilisations en cours	9 791 292	910 837	12 665 000	13 575 837	3 784 545
Total des dépenses d'équipement		**13 186 163**	**2 303 526**	**17 222 000**	**19 525 526**	**6 339 363**
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 600			0	-3 600
16	Emprunts (remboursement)	2 380 000	766	2 493 000	2 493 766	113 766
27	Autres immobilisations financières	700 000		5 000	5 000	-695 000
020	Dépenses imprévues	400 000		200 000	200 000	-200 000
Total dépenses financières		**3 483 600**	**766**	**2 698 000**	**2 698 766**	**-784 834**
Total des dépenses réelles d'investissement		**16 669 763**	**2 304 292**	**19 920 000**	**22 224 292**	**5 554 529**
040	Opérat° ordre entre sections	203 000		201 000	201 000	-2 000
041	Opérations patrimoniales			240 000	240 000	240 000
Total dépenses d'ordre d'investissement		**203 000**		**441 000**	**441 000**	**238 000**
001 solde d'exécution négatif reporté		**6 640 054**		**13 188 982**	**13 188 982**	**6 548 929**
TOTAL		**23 512 816**	**2 304 292**	**33 549 982**	**35 854 274**	**12 341 458**

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement, inscrites en 2022, se répartissent ainsi (en M€) par secteurs d'activité.

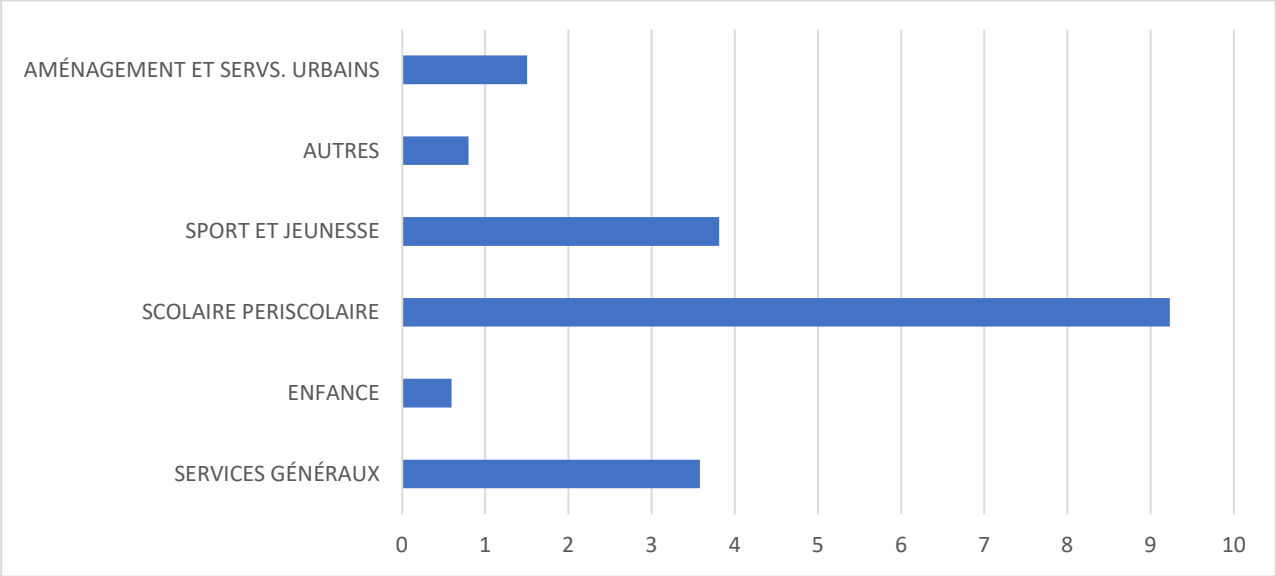

La répartition des dépenses d'équipement traduit l'effort porté sur l'éducation et le sport.

La Ville de Castelnau-le-lez connaît une forte augmentation des effectifs scolaires depuis plusieurs années. Pour faire face à cette évolution, la construction d'un nouveau groupe scolaire est en cours de chantier. Les crédits de paiement correspondent au solde des dépenses engagées, une partie des travaux ayant déjà été payée en 2021.

La 2ème phase des travaux d'extension du Palais des Sports est également en cours de chantier et les crédits de paiement inscrits correspondent au solde des marchés déjà engagés.

Le tableau ci-dessous fournit un détail des dépenses d'équipement inscrites.

	Reports de 2021	Inscriptions nouvelles pour 2022	Total des crédits 2022
AMENAGEMENTS URBAINS – VOIRIE – RESEAUX			
ATTRIBUTION DE COMPENSATION		1 092 000	1 092 000
FONDS DE CONCOURS VOIRIE		700 000	700 000
SUBVENTIONS FACADES		100 000	100 000
AMENAGEMENT BERGES DU LEZ	24 224	52 000	76 224
ABORDS DU STADE	597 922	88 000	685 922
AMENAGEMENT PARC MAS DE ROCHET	13 956	306 044	320 000
PROPRIETE SABLE A MONTPLAISIR	827 000		827 000
MISE A JOUR DU PLU		50 000	50 000
SYBLE BERGES DU LEZ MONTPLAISIR		30 000	30 000
TRAVAUX PIETONNIERS DEVOIS	0	68 000	68 000
SERVICES GENERAUX			
MAISON DE PROXIMITE EUREKA	5 494		5 494
MAISON DE PROXIMITE PRADO CONCORDE	4 446		4 446
REAMENAGEMENT RDC HOTEL DE VILLE		280 000	280 000
TRAVAUX BATIMENTS MUNICIPAUX	17 487	77 926	95 413
MAISON DU NUMERIQUE		70 000	70 000
TRAVAUX CIMETIERE		127 000	127 000
EXTENSION CIMETIERE CHAMP JUVENAL		360 000	360 000
ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE			
TRAVAUX AIRES DE JEUX	1 371	35 000	36 371
TRAVAUX CRECHES	0	43 624	43 624
TRAVAUX ALSH	0	48 000	48 000
TRAVAUX ECOLES RS	11 474	204 576	216 050
RACCORDEMENT BATIMENT MODULAIRE LA FONTAINE		40 000	40 000
RESTRUCTURATION RS ST EXUPERY	1 320	164 000	165 320
RENOVATION CHAUFFERIE ROSE DE France		131 500	131 500
RENOVATION ENERGETIQUE JEAN MOULIN	24 000	150 500	174 500
NOUVEAU RS JEAN MOULIN		205 500	205 500
NOUVEAU RS PETITS PRINCES		50 000	50 000
GTC ST EXUPERY		39 800	39 800
COUR SAINT EXUPERY	226 378		226 378
4EME GROUPE SCOLAIRE		8 427 000	8 427 000
CULTURE / PATRIMOINE			
TRAVAUX DANS LES BATIEMENTS CULTURELS	15 410	50 000	65 410
SECURITE			
VIDEOPROTECTION	36 676	132 763	169 439
CYBERSECURITE		110 000	110 000

	Reports de 2021	Inscriptions nouvelles pour 2022	Total des crédits 2022
SPORT			
TRAVAUX TERRAINS SPORTIFS	806	51 222	52 028
TRAVAUX PDS PERRIERES	7 413	194 180	201 593
DEUX TERRAINS BEACH VOLLEY		68 000	68 000
REHABILITATION SALLE HONNEUR PDS		166 000	166 000
FONDS DE COMMERCE BRASSERIE	175 000	5 000	180 000
TRAVAUX RENOVATION LOCAUX BRASSERIE		108 000	108 000
REHABILITATION PARKING PDS		70 000	70 000
2EME PHASE PDS		2 103 000	2 103 000
DEMI SYNTHETIQUE	19 082		19 082
DEPENSES RECURRENTES			
RESEAUX	8 865	7 109	15 974
ETUDES	63 480	33 000	96 480
ESPACES VERTS	0	42 400	42 400
DEPENSES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX			
INFORMATIQUE (PROGICIELS, MATERIELS…)	84 943	572 000	656 943
VEHICULES	87 646	150 000	237 646
MOBILIER	13 799	88 000	101 799
DIVERS MATERIELS, OUTILLAGE	33 651,59	216 220,00	249 872
DIVERS	1 681	114 636	116 317
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT INSCRITES	2 303 526	17 222 000	19 525 526

LES DEPENSES FINANCIERES

Les dépenses financières inscrites en 2022 (2,698 M€) se décomposent ainsi :
- amortissement annuel de l'encours de dette (2,493M€),
- dépenses imprévues (0,2 M€)
- cautions à verser (0,05 M€)

Malgré un niveau d'investissement exceptionnel, l'encours de dette sera encore en diminution de 0,737 M€ fin 2022. La Ville remboursera 2,493 M€ mais encaissera au maximum 1,756 M€ (dont 1 M€ contracté fin 2021). Cette situation permettra de maintenir le ratio de capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) à un niveau satisfaisant, signe de notre bonne santé financière.

Le ratio de « dette par habitant » se situe à un niveau de 810 € au 1er janvier 2022. Pour la strate de population de 20 000 à 50 000 habitants (dans laquelle se situe la commune à ce jour), ce ratio s'élevait à 1018 € en 2020.

LES RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021 (yc RAR n-1)	Restes à réaliser n-1	Propositions nouvelles	BP 2022	Var° en valeur
13	Subventions d'investissement	2 365 991	3 065 134	3 082 000	6 147 134	3 781 143
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	1 000 000	756 300	1 756 300	-243 700
Total des recettes d'équipement		**4 365 991**	**4 065 134**	**3 838 300**	**7 903 435**	**3 537 444**
10	Dotations, fonds divers et réserves	926 000		1 345 000	1 345 000	419 000
1068	Excédents de fonctionnt capitalisés	4 647 891		9 028 140	9 028 140	4 380 249
27	Autres immobilisations financières	700 000	2 400 000		2 400 000	1 700 000
024	Produits des cessions d'immos.	20 000		3 592 000	3 592 000	3 572 000
Total recettes financières		**6 293 891**	**2 400 000**	**13 965 140**	**16 365 140**	**10 071 249**
Total des recettes réelles d'investissement		**10 659 882**	**6 465 134**	**17 803 440**	**24 268 574**	**13 608 692**

021	Virement de la sect° de fonctionnt	11 902 934		10 345 700	10 345 700	-1 557 234
040	Opérat° ordre entre sections	950 000		1 000 000	1 000 000	50 000
041	Opérations patrimoniales			240 000	240 000	240 000
Total recettes d'ordre d'investissement		**12 852 934**		**11 585 700**	**11 585 700**	**-1 267 234**

TOTAL	**23 512 816**	**6 465 134**	**29 389 140**	**35 854 274**	**12 341 458**

Les reports de l'exercice précédent s'équilibrent ainsi :

Reports de dépenses d'investissement	2 304 291,82
Besoin de financement reporté	13 188 982,49
Total	**15 493 274,31**

Reports de subventions d'investissement	3 065 134,47
Report d'emprunt	1 000 000,00
Report remboursement avance de trésorerie au CCAS	2 400 000,00
Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	9 028 139,84
Total	**15 493 274,31**

Le tableau ci-dessous détaille les reports de subventions :

	Reports 2021
Groupe scolaire Jacques Chirac	
DEPARTEMENT	336 183,00
CAF	540 000,00
FNADT	250 000,00
Palais des Sports	
DEPARTEMENT	350 000,00
REGION	1 126 631,90
Maisons des Proximités	
DETR EUREKA	109 870,95
DETR PRADO CONCORDE	71 368,50
Terrain synthétique	
DEPARTEMENT	61 335,00
Divers	
FONDS INVESTISSEMENT CAF MULTI ACCUEIL	31 851,00
DSIL RENOVATION THERMIQUE JEAN MOULIN	122 894,12
DEPARTEMENT AGRANDISSEMENT RS ET CHAUFFAGE ST EXUPERY	20 000,00
DEPARTEMENT RENOVATION THERMIQUE PDS	45 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE SUBVENTIONS REPORTEES	3 065 134

Le remboursement en capital des emprunts (2,493 M€) est entièrement couvert par l'autofinancement (qui s'élève à 11,145 M€)
Le solde d'autofinancement permet de financer les dépenses imprévues (0,2 M€), les autres immobilisations financières (0,05M€) et une partie des dépenses d'équipement (8,447 M€)
Le financement des 17,222 M€ de dépenses d'équipement nouvelles est assuré de la façon suivante (en M€) :

Subventions d'investissement:	3,082	18%
Emprunt :	0,756	4%
Produit des cessions :	3,592	21%
F.C.T.V.A	1,185	7%
Taxe d'Aménagement	0,160	1%
Epargne	8,447	49%
	17,222	100%

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes se décomposent ainsi :

	Inscriptions nouvelles au BP 2022
Subvention FRANCE RELANCE Socle Numérique	65 000,00
Subvention FRANCE RELANCE Cybersécurité	90 000,00
PARTICIPATION SERM GS J CHIRAC	2 927 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE SUBVENTIONS INSCRITES AU BP 2022	3 082 000

Le F.C.T.V.A. :

Le montant de F.CT.V.A encaissé sur l'exercice est la traduction des dépenses d'équipement éligibles réalisées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds. Cette recette devrait s'élever à 1 185 000 € en 2022.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2017 prise par la métropole, fixant les conditions de reversement de taxe d'aménagement aux communes, Castelnau-le-lez doit percevoir chaque année 20% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole (80%) est intégrée dans l'enveloppe de financement de l'espace public de la commune et finance à ce titre les dépenses liées à l'aménagement, la création, la gestion et l'entretien de l'espace public métropolitain. Pour l'instant, une recette de 160 000 € est inscrite au budget correspondant à 20% de l'estimation communiquée par la DDTM.

LE PRODUIT DES CESSIONS

La Ville devrait encaisser en 2022 le produit de trois ventes immobilières pour un total de 3 592 000 € :

- Lot 4 du lotissement VIA DOMITIA II au GIHP pour 1 150 000 €
- Lots 1, 2 et 3 du lotissement VIA DOMITIA II aux sociétés MUHAN INVEST et AEKO pour 2 253 310 €
- Parcelles communales bâties AW 72 et AW71, 752 route de la Pompignane pour 188 000 €

L'EPARGNE NETTE

* permettant de couvrir les autres dépenses financières (0,205M€) et une partie des dépenses d'équipement (8,445)

L'EQUILIBRE DU BUDGET

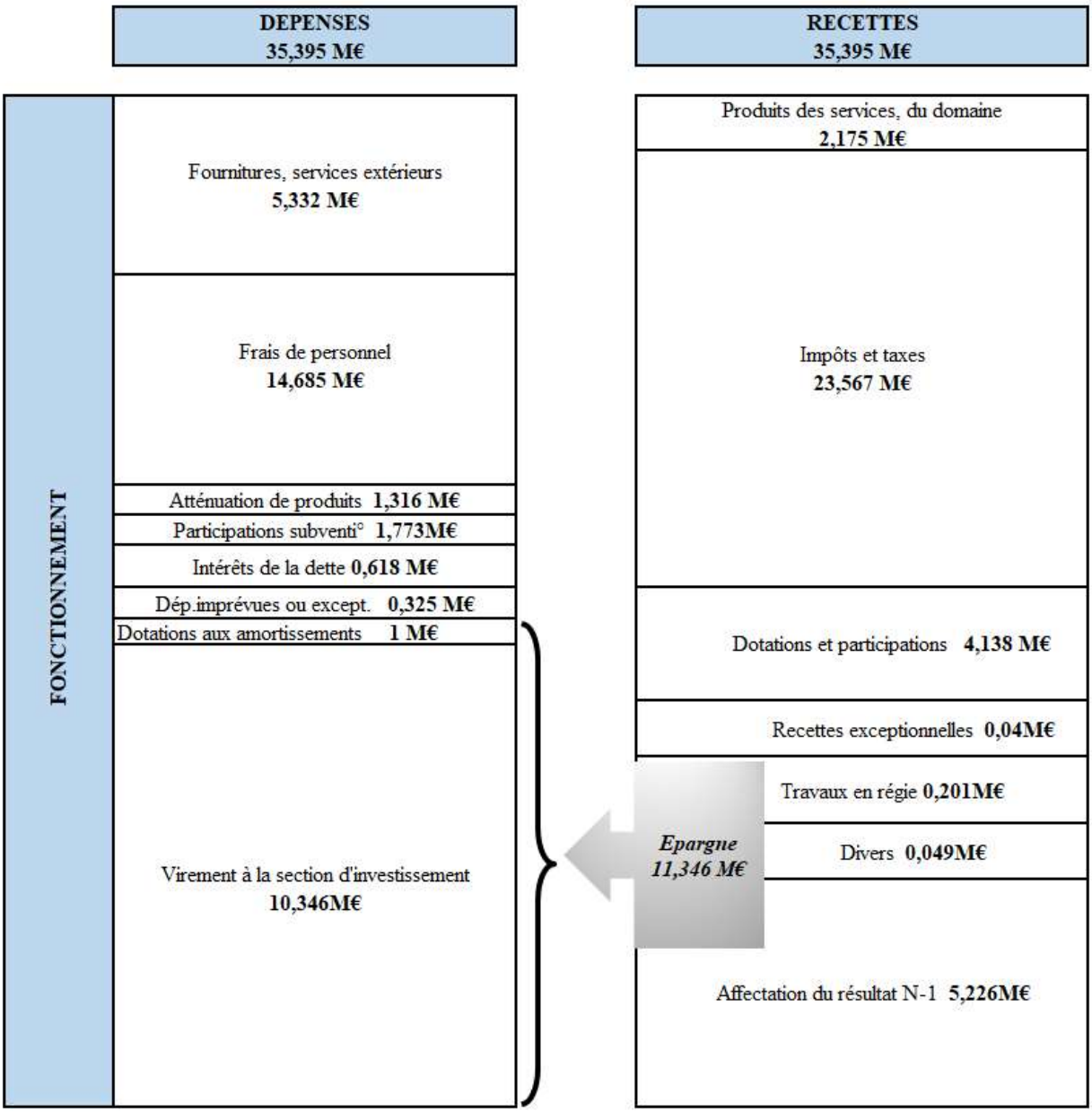

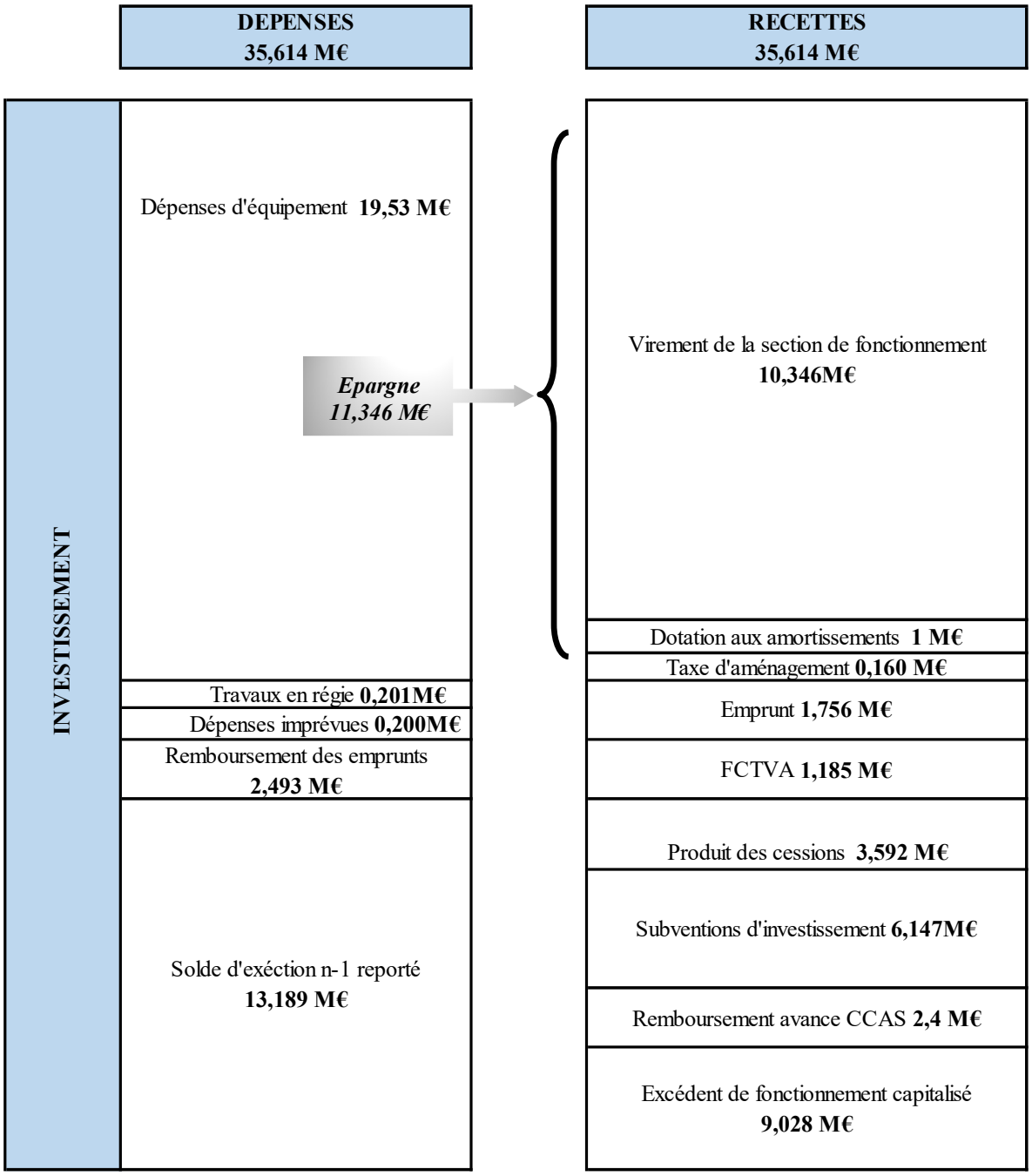
DEPENSES
35,614 M€
RECETTES
35,614 M€
INVESTISSEMENT
Dépenses d'équipement 19,53 M€
Epargne
11,346 M€
Travaux en régie 0,201M€
Dépenses imprévues 0,200M€
Remboursement des emprunts
2,493 M€
Solde d'exéction n-1 reporté
13,189 M€
Virement de la section de fonctionnement
10,346M€
Dotation aux amortissements 1 M€
Taxe d'aménagement 0,160 M€
Emprunt 1,756 M€
FCTVA 1,185 M€
Produit des cessions 3,592 M€
Subventions d'investissement 6,147M€
Remboursement avance CCAS 2,4 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé
9,028 M€

CONCLUSION

La gestion budgétaire est un exercice central dans la bonne marche de l'administration communale et nécessite rigueur, responsabilité et vision.

Rigueur car l'exercice consiste à contenir les dépenses de gestion dans une évolution moindre que celle des recettes de gestion : exercice difficile quand on connaît les tensions inflationnistes qui s'annoncent en ce début d'année et l'évolution de notre démographie, mais le budget 2022 ne présentera pas d'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes.

Responsabilité car il s'agit de ne pas obérer l'avenir en réempruntant et en exerçant une pression fiscale plus importante. Le budget 2022 ne prévoit pas d'augmentation des taux et un recours à l'emprunt inférieur à l'annuité en capital prévue.

Vision car ces efforts nous permettent de nous projeter sérieusement vers l'avenir grâce à nos nombreux projets guidés, encore et toujours, par le bien-vivre à Castelnau-le-Lez. L'effort en matière d'investissement prévoit un niveau de dépenses sans précédent avec 19,5 millions d'euros de crédits inscrits. Les priorités sont données au scolaire, au sport, au numérique et aux parcs.